

**Assemblée communale ordinaire d'Alle**  
**du jeudi 30 janvier 2014**

1

L'assemblée communale ordinaire a été normalement convoquée par un tout-ménage, par un avis dans le journal Le Quotidien Jurassien, par l'affichage au panneau communal, et par la publication dans le journal officiel de la République et Canton du Jura n° 2 du 15 janvier 2014, pour ce jeudi 30 janvier 2014, à 20h15 à la salle des fêtes (route de Porrentruy 15) à Alle.

L'assemblée est ouverte à 20h18 par M. Bernard Studer, président des assemblées communale, qui salue cordialement l'assistance et la remercie de sa présence. Il fait part de l'excuse pour cause de maladie de M. Josy Meyer, vice-président des assemblées.

Le bureau est constitué ainsi :

Président d'office : M. Bernard Studer, président des assemblées communales

Secrétaire d'office : M. Raymond Julien, secrétaire communal

Scrutateurs : sur proposition de M. Bernard Studer sont élus sans autre MM. Jean-Daniel Corbat et Claude Lerch.

Le président rappelle les dispositions au sens desquelles les personnes n'ayant pas le droit de vote sont invitées à prendre place comme auditeurs dans un endroit à part. On note ainsi la présence d'une personne concernée et d'un journaliste du Quotidien Jurassien.

Les scrutateurs procèdent au dénombrement des participants. On enregistre 106 votants.

M. Studer donne connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée. Aucune remarque n'est formulée quant à son contenu.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 5 décembre 2013
2. Adopter les budgets de fonctionnement et d'investissements de l'année 2014, et fixer la quotité d'impôt ainsi que les taxes qui y sont liées
3. Prendre connaissance du projet de révision du plan d'aménagement local (PAL) ; voter un crédit de construction de Fr. 100'000.--, donner compétence au Conseil communal pour l'adjudication, se procurer les fonds nécessaires et la consolidation bancaire
4. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Mme Timeta Perteshi-Dobruna et de ses enfants Leon et Arjon, ressortissants kosovars domiciliés à Alle

5. Hommage de reconnaissance à M. Pascal Cattin, conseiller communal sortant
6. Divers

Délibérations

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 5 décembre 2013

M. Raymond Julien communique que selon l'article 27 du règlement communal d'organisation et d'administration, le procès-verbal de la précédente assemblée a été placardé publiquement, le 23 décembre dernier, au tableau d'affichage communal sis dans la cour de la mairie. Il a par ailleurs été publié, le 24 décembre 2013, sur le site internet communal [www.alle.ch](http://www.alle.ch).

Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue jusqu'à ce jour à l'administration.

L'assistance approuve sans lecture, et tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du jeudi 5 décembre 2013.

2. Adopter les budgets de fonctionnement et d'investissements de l'année 2014, et fixer la quotité d'impôt ainsi que les taxes qui y sont liées

Selon décision du bureau des assemblées, et sur demande expresse du Service des communes, M. Studer donne connaissance du rapport de ladite instance du 4 septembre 2013 relatif à l'apurement des comptes 2012.

Il y est constaté une augmentation du découvert de Fr. 382'599.18 (+ 68.97 %) correspondant entre autres à l'excédent de charges de compte de fonctionnement de Fr. 399'812.18.

L'endettement communal net s'élève à Fr. 12'118'871.42, soit Fr. 6'977.— par habitant. Selon la Conférence des Autorités cantonales de surveillance des finances communales, l'endettement net par habitant constitue une donnée également utilisée pour apprécier l'endettement. La qualité de cet indicateur dépend de l'évaluation correcte du patrimoine financier. Un endettement net par habitant supérieur à Fr. 5'000.— est considéré comme très élevé.

Les engagements courants s'élèvent à Fr. 2'738'692.04 au 31 décembre 2012. Le manque de liquidités se chiffre à Fr. 662'368.81.

Il est impératif que le Conseil communal utilise tous les moyens à sa disposition afin de résorber le découvert et de diminuer les engagements

courants lors des prochains exercices. Aujourd'hui, une augmentation de la quotité d'impôt apparaît obligatoire.

M. le maire Stéphane Babey, responsable du dicastère « Administration – Finances – SIS – AJC – SIDP – Clos Bidaine », explique que l'élaboration d'un budget reste un exercice délicat, qui demeure néanmoins obligatoire, le document constituant un outil de conduite des affaires courantes indispensable. Mais nombreux sont les postes dont nous n'avons pas la maîtrise en début d'exercice.

A l'instar de nombreuses communes jurassiennes, Alle a cumulé les déficits depuis plusieurs années. Les charges liées, celles imposées par l'Etat, pèsent sur les comptes communaux, et leur augmentation inéluctable place l'ensemble de l'édifice dans une situation délicate.

Ces vingt dernières années, à Alle, nous avons opté pour des investissements massifs qui ont placé la commune dans une situation enviable en termes d'infrastructures et d'implantation de nouvelles entreprises se traduisant par la création de centaines d'emplois. Toutefois, les retombées légitimement attendues liées à ces investissements tardent à renflouer l'escarcelle communale. Comme d'autres, Alle connaît des problèmes essentiellement liés aux liquidités. Notre Commune, désargentée, se doit, pour pallier le phénomène qui plombe ses finances, d'augmenter de 1,5 dixième de la quotité d'impôt, à savoir de de 2.10 à 2.25, ce qui permettra une ressource de quelque Fr. 220'000.--.

Le but est d'équilibrer réellement notre budget, l'un des rares à l'être au niveau des communes jurassiennes, et partant de montrer à nos partenaires notre volonté d'assainir les finances communales.

Le vote d'entrée en matière ne suscite aucune opposition.

M. le maire développe le sujet en précisant que le Conseil et la commission des finances ont longuement travaillé le budget, qui n'a été gonflé par aucune charge particulière. Au contraire, les coûts liés au fonctionnement du ménage communal ont été, à notre niveau, maîtrisés. Même en supprimant des prestations à notre population, en limitant au maximum les sorties de liquidités tout en restant très prudents sur les rentrées, il est impossible de présenter un budget équilibré.

M. Babey cite les chiffres principaux concernant les charges liées, précise la diminution de la rentrée fiscale dans le cadre de l'harmonisation entre couples mariés et contribuables seuls, ainsi que quelques rentrées supplémentaires.

Nous connaissons des charges structurelles incompressibles, en l'état d'environ Fr. 250'000.--. Il s'agit d'intérêts moratoires dus au manque de liquidités essentiellement, de dépréciations comptables sous-évaluées

antérieurement, de charges liées évidemment. Notre marge de manœuvre pour développer ou même investir dans des projets prioritaires est nulle. Sauf que nos investissements sont réalisés et qu'il sied maintenant de les digérer. Nous escomptons des retombées très importantes des initiatives passées, et nous devons convertir des crédits de construction en emprunts fermes pour obtenir de meilleurs taux d'intérêts. Pour recevoir l'aval du Service des communes mais également l'accord de nos partenaires bancaires, l'augmentation de la quotité d'impôt s'impose pour honorer nos obligations. Ainsi, l'équilibre pécuniaire sera assuré non pas sur une seule année, mais sans accident majeur au niveau d'un plan financier sur les quatre prochaines années.

Au moyen du rétroprojecteur, M. le maire présente quelques graphiques des résultats comptables passés, des charges liées depuis 2005, des tarifs d'impôts et des charges qu'ils représentent pour les couples mariés et autres contribuables.

Evoquant la situation compliquée qu'il a vécue en 2013 à titre personnel, M. le receveur communal Flavien Lachat note que tout est mis en œuvre actuellement pour la normalisation de la situation, et remercie la population de sa compréhension. Il procède à la lecture des données chiffrées du budget, document mis à disposition de l'auditoire dans son entièreté. Selon accord de l'assistance, il donne connaissance des totaux se rapportant aux tires des chapitres et des groupes, et apporte toutes informations utiles et commentaires nécessaires.

M. Lachat explique à l'intention de M. Désiré Surgand la diminution des prestations d'assistance, des situations ayant évolué notablement.

Le budget 2014 est fondé sur la paramètres suivants, tous inchangés à l'exception de la quotité d'impôt :

- Quotité d'impôt	2,25 (deux vingt-cinq)
- Taxe immobilière	1,30 ‰ de la valeur officielle
- Mensuration cadastrale	0,17 ‰ de la valeur officielle
- Taxe des chiens	Fr. 50.— par animal
- Eau potable	Fr. 1,60 par m <sup>3</sup> + TVA
- Exploitation des installations Intercommunales d'épuration	Fr. 1,10 par m <sup>3</sup> + TVA

Par ailleurs, les autres taxes, relevant de la compétence du Conseil communal, se présentent ainsi :

- Taxe cimetièrè : Fr. 35.— pour couple marié ; Fr. 25.— pour personne seule
- Location annuelle du compteur d'eau : Fr. 20.—

Service des déchets ménagers :

- Ménage 1 personne	Fr. 130.—
- Ménage 2 personnes	Fr. 150.—
- Ménage 3 personnes	Fr. 170.—
- Ménage 4 personnes	Fr. 190.—
- Ménage 5 personnes et plus	Fr. 210.—

Le budget d'exploitation accuse un bénéfice de Fr. 3'750.--, les produits atteignant la somme de Fr. 5'976'300.--.

Les investissements budgétisés sont les suivants :

- Réfection du réseau routier	Fr. 25'000.—
- Aménagements divers à la salle des fêtes	Fr. 10'000.—

M. Denis Gurba rappelle que la dernière augmentation de la quotité en 2008 s'est inscrite dans le même contexte. Il y aurait lieu en parallèle de proposer un projet d'investissement. Il considère que la commune galvaude son image de marque, perdra de son attractivité et donnera un mauvais signal aux personnes de l'extérieur. Il relève par ailleurs que dans le passé, on a laissé croire que la situation était maîtrisée. Le développement industriel ne s'est pas fait gratuitement, et l'évolution démographique s'est avérée quasi nulle.

M. Gurba invite les autorités à mettre en œuvre les conditions nécessaires à une augmentation de la population. Il refuse personnellement l'accroissement de la quotité d'impôt qui est préconisé.

M. le maire rappelle les conditions de vente des terrains de la zone industrielle à la route de Miécourt, les apports ascendants des impôts de la main-d'œuvre frontalière, et la problématique de la modicité des impôts des personnes morales. Le projet à prioriser aujourd'hui est celui de l'assainissement des finances communales.

M. Bernard Studer explique que durant les quinze dernières années, la démographie à Alle a évolué favorablement, en mieux par rapport aux autres communes du district.

M. Denis Gurba objecte que la population a stagné depuis un lustre.

M. Philippe Bailly comprend le besoin de la commune de disposer de ressources supplémentaires. Il estime que la population doit se montrer solidaire, et l'augmentation comme raisonnable.

M. Marcel Gerber évoque le vote au bulletin secret.

M. Gérard Jubin relève que les problèmes financiers auxquels est confrontée la commune ne datent pas d'aujourd'hui, et que lors de la

dernière assemblée, M. le maire a fait état d'une amélioration de la situation financière.

M. Babey explique qu'il a été un peu vite en besogne, évoquant l'amnistie fiscale particulièrement bénéfique pour la Commune d'Alle.

M. Gérard Jubin propose une quotité à 2,10 et demande le vote au bulletin secret.

Cette demande est acceptée par 13 ayants droit. Le vote à bulletin secret est donc organisé.

M. Serge Vifian rejoint l'opinion de M. Denis Gurba, précise que l'amnistie date d'avant 2013, et demande l'élucidation de la procédure.

Le président clarifie le processus. Les citoyens inscriront sur le bulletin 2,10 ou 2,25.

- Bulletins distribués	106
- Bulletins rentrés	106
- Bulletin blanc	1
- Bulletin nul	1
- Bulletins valables	104
Quotité à 2,10	30
Quotité à 2,25	74

On vote ensuite sur les budgets de fonctionnement et d'investissements 2014 de la Commune, avec une quotité à 2,25 et les différentes redevances s'y rapportant, tels qu'ils ont été présentés.

A main levée, l'assemblée donne son acceptation, à une majorité évidente. On enregistre trois avis contraires.

M. le maire exprime ses remerciements à l'assistance, signalant que la présentation d'un document de planification financière sera prévue lors de l'assemblée des comptes 2013.

3. Prendre connaissance du projet de révision du plan d'aménagement local (PAL) ; voter un crédit de construction de Fr. 100'000.--, donner compétence au Conseil communal pour l'adjudication, se procurer les fonds nécessaires et la consolidation bancaire

En préambule, M. Hubert Farine, conseiller communal en charge du dicastère « travaux publics, PAL, cimetièrre, eaux usées », indique qu'il s'agit d'engager un travail de longue haleine, entre deux à quatre ans, à savoir la révision de notre plan d'aménagement local (PAL).

Le vote d'entrée en matière ne soulève aucune objection.

M. Farine expose les raisons pour lesquelles il est proposé de revoir notre PAL. Datant de 1996, celui en vigueur a été très bien fait, mais a vieilli quand on sait qu'en principe sa durée de vie est de 12 à 15 ans.

Indéniablement, la Commune ne peut plus répondre à aucune demande de terrains, sans devoir passer par un plan spécial, très lourd administrativement. Par ailleurs, la commune devra répondre à de grands projets généraux, tels les mesures de protection contre les crues, le réaménagement et la revitalisation de nos rivières.

M. Farine met en exergue les études de valorisation des terrains communaux dans le secteur « Pré Monsieur », la nécessité de concilier notre PAL avec les zones de protection de la source du Betteraz à Porrentruy, l'opportunité de se pencher sur la problématique de la circulation en favorisant la mobilité douce.

La conception d'évolution du paysage (CEP) constitue un élément nouveau qui doit s'inscrire dans le cadre de la révision du PAL. Son coût d'environ Fr. 25'000.— fait partie du crédit sollicité.

Enfin, avec l'acceptation des modifications de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, il faudra trouver des compensations pour obtenir des extensions de zones vouées à la construction.

M. Farine précise encore les subventions en faveur du projet, et que le crédit requis recevra l'aval du Service cantonal des communes.

Sans discussion, moyennant une opposition, l'assemblée vote un crédit de construction de Fr. 100'000.— pour la révision du plan d'aménagement local, donne compétence au conseil communal pour l'adjudication, se procurer les fonds nécessaires et la consolidation bancaire.

4. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Mme Timeta Perteshi-Dobruna et de ses enfants Leon et Arjon, ressortissants kosovars domiciliés à Alle

En dérogation à l'article 26 du règlement d'organisation, l'assistance admet tacitement la présence de la demandeuse jusqu'au vote.

En introduction, Mme Noémie Petignat, conseillère communale responsable du dicastère « population – relations publiques – information – économie », souhaite une cordiale bienvenue à Mme Perteshi et à son époux, précisant qu'au-delà du processus administratif, le Conseil place ces démarches formelles dans un contexte d'accueil et de solidarité envers des habitants bien connus de notre village puisqu'ils y résident depuis de nombreuses années et y sont complètement intégrés.

L'entrée en matière n'est pas contrecarrée. Mme Petignat développe les informations émanant du dossier personnel. Elle présente les trois personnes requérantes, précise notamment leur identité, leur situation familiale, la formation scolaire et les activités professionnelles et de loisirs de Mme Perteshi.

Les motifs de la demande sont justifiés. Toutes les données mentionnées dans le rapport d'enquête du Service de la population du Canton du Jura sont favorables. La famille mérite notre confiance et le Conseil préavise favorablement sa naturalisation.

La discussion n'étant point utilisée, M. Studer note que la finance globale de naturalisation se monte à Fr. 200.--.

Avant le vote, le président invite Mme Perteshi à se retirer.

Sans autre et par de chaleureux applaudissements, l'assemblée accorde le droit de cité d'Alle, aux conditions prévues, à Mme Timeta Perteshi, ainsi qu'à ses deux fils Leon et Arjon Dobruna.

5. Hommage de reconnaissance à M. Pascal Cattin, conseiller communal sortant

Mme Noémie Petignat, conseillère communale en charge du dicastère « population – relations publiques – information – économie », relève qu'en fin d'année dernière, le Conseil communal a reçu la démission de l'un de ses membres, M. Pascal Cattin, qui a décidé de mettre un terme à son mandat après cinq années passées au service de notre commune et de ses habitants et suite à une nouvelle activité professionnelle pour laquelle nous lui souhaitons plein succès.

Mme Petignat exprime en paroles bien senties et en termes choisis les chaleureux remerciements des autorités. M. Pascal Cattin, responsable des forêts, de l'agriculture, des cours d'eau et de l'environnement, a fait montre de compétence, d'entregent, de dévouement, de disponibilité dans l'exercice de sa mission, et peut aujourd'hui passer le flambeau avec le sentiment du devoir accompli.

Un présent de circonstance est remis à M. Pascal Cattin, et son épouse se voit gratifiée d'une attention.

Mme Petignat souhaite la bienvenue à la remplaçante de M. Pascal Catin, Mme Isabelle Fleury qui saura être à l'écoute de la population, qui pourra bénéficier de son soutien.

6. Divers

La parole n'est point sollicitée.

